

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DJS 104 Subvention (310 000 euros) et convention avec la SA Stade Français Paris Saint-Cloud au titre de la saison 2015-2016.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la SA Stade Français Paris Saint-Cloud ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la SA Stade Français Paris Saint-Cloud, 8, place de l'Eglise à Saint-Cloud (92210) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 310 000 euros est attribuée à la SA Stade Français Paris Saint-Cloud (N°X06256) au titre de ses activités sportives pour la saison 2015-2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88002, mission 521 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO